

Nbre de membres en exercice : 17
Nbre de membres présents : 12
Nbre de suffrages exprimés : 12

Votes : Pour : 12
Contre : 0
Abstention : 0

L'an deux mille quinze, le 23 novembre 2015

Les membres du Comité Syndical du SYNDICAT MIXTE POUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE DE L'ESTUAIRE DE LA GIRONDE, dûment convoqués, se sont réunis sous la présidence de Monsieur Jacky QUESSON, en la salle de réunion de la criée de Royan

Date de convocation : 12 novembre 2015

Etaient Présents : Mmes GUILLEN – JOLY – MONSEIGNE – de ROFFIGNAC
MM. BELOT- CORSAN – FEDIEU – GIRARD – GIRAUD – PLISSON – QUESSON –
SUBRENAT

Délibération N°2015-04-072 : Tarifs 2016 d'entrée au Phare de Cordouan

Vu le CGCT ;

Vu l'Autorisation d'Occupation Temporaire du site de Cordouan ;

Vu la délibération autorisant la création de la régie de recettes de Cordouan ;

Il est décidé, à l'unanimité et après en avoir débattu :

Article unique. Le tarif d'entré au Phare de Cordouan est fixé pour 2016 à 10 € par adulte (tarif plein) et 5 € par enfant de moins de 12 ans (tarif réduit) ;

Pour extrait conforme, comme fait et délibéré à Royan le 23 novembre 2015.

Le Président


Jacky **QUESSON**
SMIDDEST
Syndicat Mixte pour le Développement
Durable de l'Estuaire de la Gironde

PREFECTURE
DE LA GIRONDE

03 DEC. 2015

Bureau du Courrier